



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 10 avril 2024

Dossier n° : AE 24.0148

Demandeur : GAEC ROUCHES DE SARRUT

Date d'enregistrement de la demande : 15/03/24

Date limite de candidature : 15/06/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 15/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BREZONS	1,19	ROUCHES André	Section D 241,242,
MALBO	44,75	ROUCHES André	Section B 129,131,134,496, Section WB 16,17,20,21,33,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	25,65	ROUCHES Clément	Section C 28,82,88,148,
MALBO	53,39	Mairie de MALBO	Section A 251,291,292,293, Section B 482,483,484,485,486, Section WB 31,32,33,38,44,45,46,47, Section WC 16, Section ZZ 7591
MALBO	20,91	VOLAT Martine	Section WC 1,3,14,17,19,23, Section WD 2,7,10,
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	12,02	M et Mme ROUCHES J-B	Section C 16,87,89,93,135,136,137,138, 139,
MALBO	89,13	M et Mme ROUCHES J-B	Section A 240,265,
MALBO	6,04	MAGNE Marcel	Section WC 2,7, Section WD 6,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière